

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
28 février 2023

Date d'affichage :  
28 février 2023

Délibération D2023\_025  
Compte administratif 2022

Le Maire  
  
Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

Berger  
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20230306-D2023\_025-DE

Le lundi 6 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

**Pouvoir :** Mme ANDUGAR donne procuration à Mme SPIRITO  
M. BELLOT donne procuration à M. CARON  
Mme MONANGE donne procuration à M. GRENARD

**Absent :** Monsieur PLUCHE.

**Secrétaire de séance :** M. ANDREYS Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

.....  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Christophe CHEVALLIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Robert AGUETTAZ, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Christophe CHEVALLIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur Christophe CHEVALLIER présente au Conseil le détail du compte administratif du budget communal de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, tel que :

Section de fonctionnement :

Dépenses 1 133 178,42 €

Recettes 1 364 234,43 €

**Résultat de l'exercice + 231 056,01 €**

Excédent reporté de 2021 918 708,79 €

**Résultat de clôture 2022 + 1 149 764,80 €**

Section d'investissement :

Dépenses 965 082,60 €

Recettes 893 245,29 €

**Résultat de l'exercice - 71 837,31 €**

Report de l'exercice 2021 - 90 865,88 €

**Résultat de clôture 2022 - 162 703,19 €**

Restes à réaliser 2022 (montant des travaux / subventions engagés)

Dépenses **423 890,49 €**

Recettes **12 973,50 €**

Sous la Présidence de Monsieur Christophe CHEVALLIER, Monsieur le Maire ayant quitté la salle comme le prévoit la loi, le Compte Administratif 2022 du budget communal est voté à l'unanimité.